

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-11

## **RD 928 - PR 9+000** **Accès au Collège Vercingétorix de Montech (2<sup>ème</sup> phase)** **Avenant n°1 au marché n°136/07**

Le marché n° 136/07 relatif à la 2<sup>ème</sup> phase des travaux d'accès au Collège de Montech, RD 928, PR 9+000 sur le territoire de la commune de Montech a été conclu le 26 juin 2007 avec la Société COLAS Sud-Ouest.

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la masse initiale des travaux due à la nécessité d'adapter les dispositifs d'évacuation des eaux pluviales pour assainir la plate-forme et permettre un bon drainage du corps de chaussée ainsi qu'à l'adaptation des plans de réseaux des concessionnaires de gaz, électricité et télécommunication.
- l'augmentation du montant du marché : le montant du marché passe de 252 490.00 €HT à 269 721.50 €HT soit une augmentation de 6.82 %,
- la prolongation d'un mois du délai initial d'exécution des travaux,
- l'intégration des prix supplémentaires n° 6-1 à 6-7.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 novembre 2007, conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 136/07 relatif à la 2<sup>ème</sup> phase des travaux d'accès au Collège de Montech, RD 928, PR 9+000 sur le territoire de la commune de Montech conclu avec la Société COLAS Sud-Ouest.

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 décembre 2007**

CP 07/12-11

**RD 928 - PR 9+000  
ACCES AU COLLEGE VERCINGETORIX DE MONTECH  
Avenant n°1 au marché n°136/07**

—  
**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le marché n° 136/07 relatif à la 2<sup>ème</sup> phase des travaux d'accès au Collège de Montech, RD 928, PR 9+000 sur le territoire de la commune de Montech conclu le 26 juin 2007 avec la Société COLAS Sud-Ouest,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 19 novembre 2007,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve l'avenant n° 1 au marché susvisé ayant pour objet :
  - la modification de la masse initiale des travaux due à la nécessité d'adapter les dispositifs d'évacuation des eaux pluviales pour assainir la plate-forme et permettre un bon drainage du corps de chaussée ainsi qu'à l'adaptation des plans de réseaux des concessionnaires de gaz, électricité et télécommunication,
  - l'augmentation du montant du marché : le montant du marché passe de 252 490 €HT à 269 721.50 €HT soit une augmentation de 6.82 %,
  - la prolongation d'un mois du délai initial d'exécution des travaux,

- l'intégration des prix supplémentaires n° 6-1 à 6-7 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,